

de la commune d'ORDAN-LARROQUE (Gers)
Séance du 30 novembre 2022

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	12

Date de la convocation
25 NOV. 2022

Date d'affichage
23 NOV. 2022

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-deux et le 30 novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ORDAN-LARROQUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de Mme Marie-Line EVERLET, Maire.

Présents : M. Jean-Paul BERGES, Mme Patricia BRUNET POTENTI, M Helder DA CRUZ, Mme Maryse DARNAUD, M Fabien DUPRONT, M Cédric FONTAN, M Michel GARROS, Mme Estelle GOURIER, M Olivier JAQUEMET, M Jean-Claude LE MAIRE, Mme Michèle MAYRAN

Absents excusés :, M Vanneck GASPARINI, Mme Martine GOUZENNE, Mme Marie-Hélène LEMAITRE

Secrétaire de séance : M Helder DA CRUZ

OBJET : Mandat non exclusif de transaction locative avec l'agence immobilière « L'immobilier en Gascogne » pour la location de l'appartement T2 au 30 rue du Barry

Madame le Maire fait part de la possibilité de signer un mandat non exclusif de transaction locative avec l'agence immobilière L'immobilier en Gascogne pour la location de l'appartement T2 30 rue du Barry, d'une surface habitable de 57.45m2 et d'un garage de 28m2, vide de tout locataire et en cours de réhabilitation.

Le prix de location est estimé à 420 € mensuel.

Les modalités proposées par l'agence immobilière L'immobilier en Gascogne, 1 rue d'Etigny 32000 Auch, et représenté par Monsieur Jérôme Gimenez, sont les suivantes :

- la durée du mandat est de 3 mois avec prorogation automatique de 9 mois supplémentaires
- le montant des honoraires sera de 8.35% TTC du loyer annuel ramené à 50% pour la première mise en location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

approuve les modalités mandat non exclusif de transaction locative avec l'agence immobilière L'immobilier en Gascogne pour la location de l'appartement T2 30 rue du Barry
autorise le maire à signer tous documents se rapportant à cette décision

Pour extrait certifié conforme.

Acte rendu exécutoire

publication

du _____

Le Maire

Marie-Line EVERLET

